

Décision n°2024-49-tarifs

Décision portant sur l'approbation du tarif du colloque « Quantitative Finance and Financial Econometrics (QFFE) 2024 _ AMSE

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que l'Aix-Marseille School of Economics (AMSE) organise l'Ecole d'été et la conférence internationale « Quantitative Finance and Financial Econometrics (QFFE) 2025 » du 3 au 6 juin 2025,

Considérant que cet évènement de renommée internationale est organisé chaque année par l'AMSE,

Considérant que cet évènement vise à favoriser les échanges entre étudiants, les post-doctorants et professionnels dans le domaine scientifique,

Considérant enfin que l'insertion professionnelle des étudiants constitue l'une des missions de l'Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à l'Ecole d'été et à la conférence internationale « Quantitative Finance and Financial Econometrics (QFFE) » organisé par l'Aix-Marseille School of Economics (AMSE).

L'Ecole d'été aura lieu les 3 et 4 juin 2025 et la conférence internationale aura lieu les 5 et 6 juin suivants, à Marseille – Ilot Bernard Dubois.

Les tarifs d'inscription et éventuelle gratuité sont ainsi définis :

Catégories	Tarif
Ecole d'été - doctorants	136,36€ HT / 150€ TTC
Conférence – chercheurs, doctorants et post-doctorants (académique)	227,27€ HT / 250€ TTC
Conférence – professionnels (non-académique)	363,63€ HT / 400€ TTC
Ecole d'été & conférence – chercheurs, doctorants et post-doctorants (académique)	363,63€ HT / 400€ TTC
Ecole d'été & conférence – professionnels (non-académique)	500€ HT / 550€ TTC
Conférenciers invités, membres AMSE et membres Timberlake et membres des comités	Gratuité

Annulation sans frais avant le 21 avril 2025 (aucun remboursement après cette date).

Article 2 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'EB', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Aix Marseille Université' around the perimeter and 'amU' in the center.

Publiée le : 17 DEC. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 17 DEC. 2024